

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE GENNES

ARRETE n° 2306-13

Relatif à la défense extérieure contre l'incendie pour la commune de GENNES

Le Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2225-1 et suivants, L. 2213-32 et R. 2225-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Vu l'arrêté NOR: INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2017-02-27-012 du 27 février 2017 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département du Doubs ;
- Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources ;

ARRETE

Article 1 **Identification des risques à prendre en compte**

En application de l'article R. 2225-4, 1°, du code général des collectivités territoriales susvisé, les risques à prendre en compte en matière de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la commune de GENNES sont identifiés conformément à l'annexe 1 au présent arrêté.

Article 2 **Fixation de la quantité, de la qualité et de l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours et leurs ressources**

En fonction des risques identifiés à l'article 1, la quantité, la qualité, l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours et leurs ressources sont fixés conformément à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 **Dispositif de contrôle des points d'eau incendie**

En application de l'article 5.1.2, alinéa 2, et de l'article 5.2.2 alinéa 6, du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie annexé à l'arrêté préfectoral n°25-2017-02-27-012 du 27 février 2017 susvisé, le dispositif de contrôle des points d'eau incendie de la commune de GENNES sera notifié au préfet dans un délai de 6 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 **Publication et notification**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en Mairie de GENNES. Il sera par ailleurs notifié au préfet.

Article 5 **Recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Gennes, le 28/06/2023

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GENNES' at the top and '25660' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and a figure. The signature is a stylized, somewhat abstract scribble.

Annexe 1 : Analyse et couverture du risque sur le territoire de la commune de GENNES

Annexe 2 : Moyens disponibles de lutte contre l'incendie sur le territoire de la commune de GENNES

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE GENNES

Annexe 1 : Arrêté n°2306-13 relatif à la défense extérieure contre l'incendie de la commune de GENNES

Zone	Types de Risque à Défendre	Niveau du Risque	Besoin en eau (m ³)	PEI
Combe Guérin	Bâtiments agricoles	Courant Important	180	
Equipement Sportif	ERP	Courant Ordinaire	120	5
Salle Polyvalente	ERP	Courant Ordinaire	120	5
Vernottes	Bâtiment agricole	Courant Important	180	
Pipeline	Zone Industrielle	Particulier	Particulier	
La Ramée	Bâtiments agricoles	Courant Ordinaire	120	
Combe d'Argent	Bâtiments agricoles	Courant Ordinaire	120	
Rue des Landes	Activités	Courant Important	240	4
Village	Habitat	Courant faible	30	1, 4, 5, 8, 9, 10
Centre Village	Mixte : Habitat et ERP	Courant Ordinaire	120	1,10

Cette annexe s'accompagne d'un **plan de zonage** et d'un **plan d'identification du risque par bâtiment**.

Annexe 2 : Arrêté n°2306-13 relatif à la défense extérieure contre l'incendie de la commune de GENNES

Moyens disponibles de lutte contre l'incendie sur le territoire de la commune de GENNES

N° PI	Type	Localisation	X (RGF93-CC47)	Y (RGF93-CC47)	Statut
1	PI 100	Rue des Vignes	1935977.5	6231939.4	Public
4	PI 100	Rue du Chanois	1936631.13	6231864.3	Public
5	PI 100	Rue de Besançon Face Salle des Fêtes	1936404.35	6231499.34	Public
7	PI 100	Angle Rue de la Maltière et Rue Bouchet des Charmes	1936608.36	6231780.73	Public
8	PI 100	Rue de la Corvée devant le n°7	1936484.27	6231778.61	Public
9	PI 100	Rue de Besançon	1936385.94	6231743.05	Public
10	PI 100	Rue de l'Enclos	1936204.36	6231877.23	Public
2	PI 100	Rue de la Côte de Joux	1936243.67	6232023.08	Public
3	PI 100	Rue de la Maltière	1936419.83	6231943.09	Public
6	PI 100	Rue des Landes	1936739.67	6232090.92	Public

GENNES

Nombre d'hydrants publics : 11

Nombre d'hydrants privés : 0

Compte rendu de vérification des hydrants

Date de génération du rapport : 27-Jun-23

Agent : Bernard LEBLANC

Numéro externe pompier	Statut	Type	Marque	Date de pose	Diamètre hydrant	Adresse	Présence de bouchon ON	Date de dernière mesure	Pression statique (bars)	Pression résiduelle à 60 m ³ /h	Débit à 1 bar	Débit à 0 bar	Date de dernière opération	Observations, travail exécuté ou anomalies constatées	Disponibilité
25267_00006	Public	Poteau incendie	PAM Ajax		100	11 Rue des Landes	0	27/06/2023	3,2	1	60	70	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression. Fuite couvercle.	0
25267_00007	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude		100	10 Rue du Bouchet des Charmes	0	27/06/2023	4,7	3,3	80	92	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00002	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude	01/01/2010	100	6 Rue du Lavoir	0	27/06/2023	4,1	3,1	109	129	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00008	Public	Poteau incendie	PAM Hermès		100	5 Rue de la Corvée	0	27/06/2023	5,1	3,3	101	118	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression. Un bouchon din 60 à changer.	0
25267_00001	Public	Poteau incendie	PAM Ajax		100	12 Rue des Vignes	0	27/06/2023	5,1	3,6	105	122	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00009	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude		100	1 Rue de l'Enclos	0	27/06/2023	5,6	4	117	144	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
Pas de numero	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude	01/09/2019	100	Canton Laramey	0	27/06/2023	6,4	3,6	99	106	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00003	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude		100	7 bis Rue de la Malitière	0	27/06/2023	4,4	3	96	115	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00005	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude		100	8 Rue de Besançon	0	27/06/2023	5	3,2	92	104	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00010	Public	Poteau incendie	BAYARD Emeraude	22/08/2007	100	8 Rue Ilenclos	0	27/06/2023	5,5	3,9	119	132	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0
25267_00004	Public	Poteau incendie	PAM Ajax	02/05/2012	100	2 b Rue du Charois	0	27/06/2023	4,2	2,3	85	98	27/06/2023	Contrôle et graissage joints et bouchons, contrôle de la vidange, contrôle PI sous pression.	0